

Modalité du Bonus – Harmonisation :

0.25 si la note est comprise entre 10 et 12.5

0.5 si la note est comprise entre 12.5 et 15

0.75 si la note est comprise entre 15 et 17.5

1 si la note est comprise entre 17.5 et 20

Le bonus en harmonisation sera reporté sur la moyenne du module BMPI.